

AVIS D'EXAMEN PRÉALABLE

LE PUBLIC EST INVITÉ À SOUMETTRE DES COMMENTAIRES

Dossier de la CNER no.: 190N021

Nom du projet: Projet « "Iqaluit Quarry Area 1 and Area 2"»

Nom du promoteur: Government of Nunavut (GN)

Type de projet: Quarry Région:Qikiqtani (South Baffin) Region

Registre public: www.nirb.ca Application No:125458

Date limite des commentaires: May 27, 2019

PORTÉE DU PROJET:

Le projet proposé « "Iqaluit Quarry Area 1 and Area 2"» est situé dans la région de Qikiqtani (South Baffin) Region, à environ 2 kilomètres (km) de Iqaluit. Le promoteur envisage de extract aggregate to meet the construction demands of the community of Iqaluit Le programme se déroulera du(de) 2019 until the projected deposit of aggregate is depleted or no longer needed Selon la proposition telle qu'identifiée par la CNER, les ouvrages et activités suivants s'inscrivent dans la portée du projet :

- Extraction of aggregate at Quarry Area 1 and Quarry Area 2 at depths of one (1) to three (3) metres (m);
- Use of heavy equipment to extract and transport aggregate material to sites as needed;
- Use of local fuel to operate heavy equipment and vehicle needs; and
- Reclamation of quarry sites following closure (once aggregate resources are depleted) by levelling the quarry.

Consultez en ligne le registre public de la CNER à l'adresse ci-dessous et recherchez le dossier no. :19QN021 de la CNER afin d'accéder aux informations et cartes du projet ainsi qu'aux formulaires de commentaires.

DEMANDES DE COMMENTAIRES

Vous êtes invité(e) à formuler vos commentaires à la CNER sur la potentialité du projet de :

- d'être la source d'importantes préoccupations publiques et, le cas échéant, pourquoi?
- d'être la cause d'importants effets socioéconomiques et écosystémiques négatifs et, le cas échéant, pourquoi?
- D'être la cause d'importantes répercussions négatives sur l'habitat des espèces sauvages ou sur les activités d'exploitation faunique des Inuit et, le cas échéant, pourquoi?
- d'éventuellement provoquer des effets négatifs hautement prévisibles pouvant être adéquatement prévenus/gérés par des techniques connues.

Les parties sont également invitées à recommander les mesures d'atténuation qu'elles jugent appropriées ainsi que de porter à l'attention de la CNER toute question d'importance liée au projet.

COORDONNÉES

La CNER a récemment lancé son registre public en ligne; de ce fait, les parties concernées peuvent directement accéder aux informations du projet ou soumettre leurs commentaires à la Commission sur le site www.nirb.ca. Les commentaires peuvent toujours être directement envoyés par courriel à l'adresse info@nirb.ca or ou par télécopieur au (867) 983-2594.

Si vous avez des questions ou besoin de précisions sur le projet proposé ou sur le processus d'examen préalable de la CNER, contactez Talia Maksagak, Junior Technical Advisor sans frais au 1-866-233-3033 ou par courriel à l'adresse tmaksagak@nirb.ca.